



Résiliation de contrat (Renvoi matériel loué).

Par franc, le **23/03/2015** à **09:35**

Bonjour.

Je résilie un contrat en application de l'article L 121-84 du code de la consommation.(...modification des conditions contractuelles non acceptée par le client...).

Mon fournisseur a bien enregistré mon annulation de contrat.

Dans l'acceptation, il me demande de lui retourner le matériel loué, à mes frais, en recommandé ou colis suivi.

Je pensais mettre à disposition du fournisseur, l'objet loué, pour qu'il le récupère à ses frais par tous moyens à sa convenance.

Merci pour vos informations sur mon interrogation.